

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

Service instructeur
Développement Economique et
Universitaire

N° 2e/98-06

Service consulté
DIF
DJU

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION
Aide aux bâtiments-relais

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est sollicité, au titre de l'aide aux bâtiments-relais, par 3 entreprises haut-rhinoises. L'avance départementale relative à ces opérations qui devraient permettre la création de 23 emplois nouveaux ainsi que le maintien de 17 emplois, pourrait s'élever à 988 000 €.

Le Département du Haut-Rhin est sollicité, au titre de l'aide en faveur des bâtiments-relais, pour participer aux projets d'investissements suivants, suivis par le CAHR et présentés en annexe du présent rapport.

1. HAUTE ALSACE RECYCLAGE à MULHOUSE

L'association d'insertion HAUTE ALSACE RECYCLAGE en charge de la collecte, du tri, de la dépollution et du démantèlement des appareils électro-ménagers, sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI pour l'implantation à proximité du Parc de la Mer Rouge à MULHOUSE.

Ce développement devrait induire la création de 20 emplois.

S'agissant d'une création, une avance départementale pourrait s'élever à 108 000 €, soit 30 % des investissements immobiliers après déduction de la subvention régionale, voire 144 000 €, soit 40 % du programme, en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace, à hauteur de 10 % ou de la Région Alsace.

.../...

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

2. KAIMANN France S.A. à ISSENHEIM

La société KAIMANN France envisage l'adjonction à ISSENHEIM d'une unité de transformation de 800 m² pour la découpe et l'adhésivage des produits.

La société KAIMANN WILHELM GmbH & Co qui détient 55,55 % du capital de KAIMANN France, sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI en faveur de cette opération qui devrait permettre à sa filiale KAIMANN France de créer 3 nouveaux emplois d'ici 2008.

S'agissant d'une extension, une avance départementale pourrait s'élever à 70 000 €, soit 20 % des investissements immobiliers, compte tenu de la participation complémentaire, déjà confirmée, du Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ à hauteur de 5 %.

3. TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS à PULVERSHEIM

Cette société a été créée afin de reprendre les actifs de la société SA FOSS MANUFACTURING Europe, en redressement judiciaire, dans le cadre d'un plan de cession.

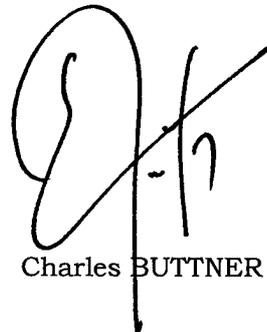
TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS projette de racheter le site de FOSS MANUFACTURING Europe à PULVERSHEIM.

La société TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI en faveur de cet investissement, ce qui devrait lui permettre de reprendre 17 emplois sur les 24 faisant partie de l'effectif de l'ancienne société.

S'agissant d'une création, une avance départementale pourrait s'élever à 580 500 €, soit 30 % des investissements immobiliers, voire 774 000 €, soit 40 % du programme, en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace à hauteur de 10 %.

Je vous propose donc d'intervenir selon les modalités indiquées ci-dessus en faveur des entreprises précitées et de m'autoriser à signer les conventions types afférentes avec ALSABAIL.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Fonds départemental d'Aide à l'Industrialisation

1. Création de HAUTE ALSACE RECYCLAGE à MULHOUSE

1) Présentation de l'entreprise

Forme juridique et capital : Association de droit local détenue à 100 % par l'association ENVIE HAUTE ALSACE

Activité : Collecte, tri, dépollution, démantèlement des équipements électriques et électroniques et mise en filière de valorisation

Dirigeant : M. Guy POTIE, Président

L'association HAUTE ALSACE RECYCLAGE a été créée fin 2004 dans le cadre du positionnement du réseau ENVIE sur le marché des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Cette initiative émane des membres de l'association « ENVIE Haute Alsace », qui exerce, depuis 1993, à KINGERSHEIM, une activité de remise en état d'appareils électroménagers pour la revente d'occasion. Cette association, créée par les membres de la Communauté d'Emmaüs de CERNAY, a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté. Elle bénéficie d'un agrément « entreprise d'insertion ».

2) Présentation du projet

Suite aux évolutions de la législation (Directive Européenne du 23 juillet 2003 et Décret d'application du 20 juillet 2005) et à la mise en place d'éco-organismes chargés de collecter et de distribuer les taxes destinées au financement du recyclage des DEEE, le réseau ENVIE, devenu un opérateur local majeur, a développé une stratégie d'entreprise afin de pouvoir être sélectionné comme opérateur dès les premiers appels d'offres.

L'activité de traitement des DEEE, s'inscrivant dans le champ concurrentiel, est soumise à l'impôt et à la TVA, contrairement à l'activité de revente d'appareils d'occasion. Ce constat a conduit ENVIE Haute Alsace à séparer les deux activités et à créer une nouvelle association, fiscalisée, dédiée à la collecte, le tri, la dépollution, et le démantèlement des appareils : HAUTE ALSACE RECYCLAGE.

La nouvelle entité devrait vraisemblablement bénéficier de la réputation et de la position acquise par le réseau ENVIE. Celui-ci a notamment, lors de la récente consultation lancée par Eco-Système, été cité par les sociétés SITA, CFF Recycling, COVED et ONYX, comme étant leur opérateur manuel. Ses chances d'être retenu pour les appels d'offres « Froid » et « TV » semblent importantes.

L'opération envisagée porte sur l'implantation de HAUTE ALSACE RECYCLAGE, qui n'a pas encore eu d'activité depuis sa création, à MULHOUSE, rue de Saint-Amarin (à proximité du Parc de la Mer Rouge). Le site retenu se compose de 1 149 m² de locaux (ateliers, locaux techniques, bureaux, locaux sociaux, garage) sur un terrain de 2 732 m².

.../...

Le programme d'investissement, estimé à 450 000 €, prévoit l'acquisition du site (240 000 €), la construction d'un auvent de 300 m² et divers travaux de rénovation (210 000 €). Il devrait bénéficier d'une subvention de la Région Alsace de 90 000 €.

Dans le cadre de ce projet, qui comporte également des investissements productifs représentant 155 000 € sur trois ans, l'association prévoit de créer 20 emplois (15 emplois de réinsertion et 5 emplois d'encadrement) d'ici la fin 2008.

Le financement de ce projet a été accepté par ALSABAIL lors de son comité des engagements du 6 avril 2006.

L'association HAUTE ALSACE RECYCLAGE sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI en faveur de cette opération, qui devrait lui permettre de réaliser un chiffre d'affaires de 208 000 € en 2007, de 291 000 € en 2008 (+ 40 %), et de 374 000 € en 2009 (+ 29 %).

S'agissant d'une création, une avance départementale pourrait s'élever à 108 000 €, soit 30 % des investissements immobiliers après déduction de la subvention régionale, voire 144 000 €, soit 40 % du programme, en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace à hauteur de 10 % ou de la Région Alsace.

2. Extension de KAIMANN France S.A. à ISSENHEIM

1) Présentation de l'entreprise

Forme juridique et capital : Société anonyme à conseil d'administration détenue à 55,55 % par KAIMANN WILHELM GmbH & Co, à 22,23 % par M. Didier KNIPPER et à 22,22 % par M. Luis DINIS.

Activité : Grossiste en produits et matériaux d'isolation thermique et acoustique

Effectifs au 31.12.2005 : 7 personnes

Chiffre d'affaires au 31.12.2005 : 4 522 000 €

Dirigeant : M. Didier KNIPPER, Président du Conseil d'Administration – PDG

En avril 2000, MM. KNIPPER et DINIS, anciens salariés de THERMOLITE S.A à SOULTZ, ont créé la société THERMOLITE ISO SYSTEME, en rachetant l'activité de négoce de produits et matériaux d'isolation de la société THERMOLITE-LANDOLT.

L'entreprise exerce une activité de grossiste, basée sur l'achat, l'assemblage et la vente de produits d'isolation de tuyauteries dans les domaines du chauffage, du froid, de la climatisation et des énergies solaires. Ses clients sont des négociants spécialisés (93 % du chiffre d'affaires), tels que le groupe POINT P, le groupe BROSSETTE, le groupe COMAFRANC, et des industriels (7 % du chiffre d'affaires) comme EID, fabricant de liaisons frigorifiques de climatisation.

En octobre 2002, la société THERMOLITE ISO SYSTEME s'est associée avec son principal fournisseur WILHELM KAIMANN, spécialisé dans la conception et la fabrication de manchons flexibles, coudés, viroles, bandes en élastomère et accessoires (rubans adhésifs isolants, colles, peintures spéciales de protection...), dont elle est devenue la filiale de distribution en France. La société a ainsi intégré le groupe KAIMANN, qui emploie plus de 200 personnes en NORVEGE, au DANEMARK, en FINLANDE, en RUSSIE, en BELGIQUE, en REPUBLIQUE TCHEQUE, en HONGRIE, en ITALIE et au BRESIL, et réalise un chiffre d'affaires de 70 M€.

2) Présentation du projet

La stratégie de développement du groupe KAIMANN en France et la volonté des actionnaires de THERMOLITE ISO SYSTEME d'assurer le développement et la pérennité de leur entreprise a justifié la prise de participation majoritaire de KAIMANN WILHELM GmbH & Co dans le capital de la société en 2004.

Implantée depuis le 1er janvier 2005 en zone industrielle de GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier conclu entre ALSABAIL et KAIMANN GmbH & Co, la société KAIMANN France est sous-locataire de KAIMANN GmbH & Co.

.../...

En deux ans, le chiffre d'affaires de KAIMANN France a enregistré une forte progression (+ 61 %), avec une nette amélioration de la rentabilité. Pour élargir son offre, améliorer ses marges et réduire les délais de livraison des manchons d'isolation (fabriqués en Allemagne), le groupe souhaite aujourd'hui adjoindre au site d'ISSENHEIM une unité de transformation de 800 m2 pour la découpe et l'adhésivage des produits.

Dans le cadre de ce programme, qui comporte des investissements immobiliers à hauteur de 350 000 € et des investissements productifs représentant 38 000 € sur trois ans, l'entreprise prévoit de créer 3 nouveaux emplois, portant ainsi l'effectif à 10 personnes d'ici fin 2008. Le financement de ce projet a été accepté par ALSABAIL lors de son comité des engagements du 6 avril 2006.

La société KAIMANN WILHELM GmbH & Co sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI en faveur de cette opération, qui devrait permettre à sa filiale KAIMANN France de réaliser un chiffre d'affaires de 5 700 000 € en 2008.

S'agissant d'une extension, une avance départementale pourrait s'élever à 70 000 €, soit 20 % des investissements immobiliers, compte tenu de la participation complémentaire, déjà confirmée, du Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ à hauteur de 5 %.

3. Création de TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS à PULVERSHEIM

1) Présentation de l'entreprise

Forme juridique et capital : Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €, détenue à 95 % par le groupe KIEL TURQUIE et à 5 % par le groupe DIETRICH CAREBUS.

Activité : Fabrication de non-tissés à destination de l'automobile

Dirigeant : M. Nevzat TUNA, Président Directeur Général

Le groupe KIEL, créé en 1996 par M. Franz KIEL à NÖRDLINGEN (ALLEMAGNE), est spécialisé dans la fabrication de sièges pour les autobus et les trains. Ce groupe a connu un important développement depuis 2003, avec l'association de M. KIEL et de M. Nevzat TUNA pour la création d'un pôle d'activités (fabrication et montage de sièges) à BURSA (TURQUIE). Il réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 32 M€ et emploie près de 300 personnes.

2) Présentation du projet

La société TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS a été constituée pour la reprise des actifs de la société SA FOSS MANUFACTURING Europe, en redressement judiciaire, dans le cadre d'un plan de cession arrêté le 14 mars 2006.

Cette opération permet au groupe KIEL TURQUIE, ancien client de la société FOSS MANUFACTURING Europe, d'intégrer la production de non-tissés dans son processus de fabrication de sièges pour autobus et trains. Compte tenu des nouveaux marchés obtenus par le groupe, notamment auprès de Renault – Nissan, et de l'important relationnel dans le monde de l'automobile de M. Nevzat TUNA, les débouchés des produits fabriqués par la nouvelle société, désormais spécialisée dans la production de non-tissés, sont assurés.

Le groupe DIETRICH-CAREBUS, également associé de la nouvelle société, exerce une activité de vente en France d'autocars de marque TEMSA, fabriqués en Turquie. Ce groupe occupe la 3ème place sur le marché français. La nouvelle société pourra notamment s'appuyer sur les services de DIETRICH-CAREBUS pour une partie des tâches administratives.

Dans le cadre de la reprise des actifs de FOSS MANUFACTURING Europe (fonds de commerce hors nom commercial- et matériel de production : une ligne de non-tissé, une ligne d'enduction, une ligne d'extrusion), la société TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS a repris 17 personnes sur les 24 faisant partie de l'effectif de l'ancienne société.

Le programme d'investissement immobilier de la nouvelle entité prévoit le rachat du site de PULVERSHEIM (6 695 m² de bâtiments sur un terrain de 53 441 m²) en crédit-bail auprès d'ALSABAIL. Le coût de cette acquisition est basé sur l'encours financier du contrat initial avec FOSS, soit 1 935 000 €.

.../...

La société TEO-BER AUTOMOTIVE INTERIORS SAS sollicite l'intervention du Département au titre du FDAI en faveur de cet investissement, qui devrait lui permettre de réaliser en 2006 (du 1er avril au 31 décembre, soit 9 mois d'exploitation) un chiffre d'affaires de 1 355 000 €, de 2 950 000 € en 2007 et de 5 300 000 € en 2008.

S'agissant d'une création, une avance départementale pourrait s'élever à 580 500 €, soit 30 % des investissements immobiliers, voire 774 000 €, soit 40 % du programme, en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace à hauteur de 10 %.